

# RÈGLEMENT FINANCIER

## ANNEE 2025-2026

**IMPORTANT :**

Merci de le lire (jusqu'à la fin du document) et le conserver

### Synthèse des tarifs

## APPRENTIS

### Uniquement pour les classes

**BTS (FED – MS - AG2S - E2S)**

La scolarité est payée par l'employeur, seuls des frais de restauration ainsi que l'hébergement sont à la charge des familles.

<b>Chambre Etudiante</b>		Tarif
		Annuel
<b>Hébergement (Pas de prise en charge OPCO)</b>		2 000,00
de septembre à juin (soit 200 € mensuel)		
<b>Restauration</b>		Tarif
		unitaire
Prix du repas		8,00
Prise en charge OPCO (somme versé en N+1)		<b>-3,00</b>
	<b>Net à la charge des familles</b>	<b>5,00</b>

## Détail des tarifs

### 1) Chambre étudiante :

La chambre en location sur 10 mois de Septembre à Juin fera l'objet d'un bail de location. Le nombre de chambre disponible étant est au nombre de 6, votre demande sera étudiée par le chef d'établissement.

**Dépôt de garantie : 350 € encaissables dès l'inscription de votre enfant dans notre établissement.**  
 Il est restitué au départ de l'élève après un état des lieux.

## 2) La restauration :

- Les frais seront calculés en fonction du nombre de semaine de présence pouvant varier de 12 à 20 semaines suivant les filières (planning communiqué à la rentrée). A la rentrée vous aurez la possibilité de choisir un forfait 5, 4 ou 3 jours.

*La carte de self est dématérialisée sur le téléphone portable de votre enfant dans son espace Ecole Directe (code communiqué le jour de la rentrée).*

## 3) Activités et sorties pédagogiques :

Il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant hors de l'établissement.

# Modalités financières

## 1) Calendrier de facturation :

Une seule facture vous sera adressée pour l'année scolaire (vers le 15 septembre).

**La prise en charge partielle des frais de cantine par AKTEAP sera reversée à partir de septembre 2026 dès réception du paiement d'AKTEAP (AKTEAP nous demande de fournir le détail des passages et nuitées de chaque apprenti en fin d'année scolaire sur leur tableau transmis début juillet 2026).**

## 2) Mode de règlement : Prélèvement obligatoire

Vu la recrudescence des chèques impayés et retard de paiement, le mode de règlement par chèque n'est plus accepté.

Les prélèvements en 10 fois (mois échu) sont effectués le **10** de chaque mois, d'octobre à juillet.

Les demandes de prélèvements de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation de prélèvement (**Mandat SEPA**) **entièrement complétée et signée** accompagnée du RIB et remis avant le 25 du mois pour être pris en compte le mois suivant. En cas de changement, merci de bien vouloir demander un nouveau formulaire au service comptabilité ou de le télécharger sur Ecole Directe.

**Tout prélèvement impayé sera représenté automatiquement le mois suivant majoré de 1,50 € de frais bancaire.**

**Vous devez obligatoirement fournir un mandat SEPA et votre RIB bancaire**

## 3) Impayés et retards de paiement :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

**En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante et/ou d'interrompre la scolarisation en cours d'année et/ou de le refuser l'accès à la cantine et/ou l'internat.**

## Les coordonnées utiles

Site internet de l'établissement : [www.steanne-sav.fr](http://www.steanne-sav.fr)

SITE SAINTE ANNE		
Standard	04 79 26 09 00	<a href="mailto:accueil@steanne-sav.fr">accueil@steanne-sav.fr</a>
Assistante de direction		<a href="mailto:assistante.direction@steanne-sav.fr">assistante.direction@steanne-sav.fr</a> ou <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Comptabilité	04.79.26.09.14	<a href="mailto:comptabilite@steanne-sav.fr">comptabilite@steanne-sav.fr</a> ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Vie Scolaire Ste Anne	06.71.14.79.29	<a href="mailto:vie-scolaire@steanne-sav.fr">vie-scolaire@steanne-sav.fr</a> ou par <i>Ecole directe (de préférence)</i>
Directeur Apprentissage	04.79.26.09.02 07.57.45.67.85	<a href="mailto:direction.apprentissage.cfp@gmail.com">direction.apprentissage.cfp@gmail.com</a>